

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL ADMINISTRATION
DU CCAS DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre 18h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 21 septembre 2023, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune.

Étaient présents :

Monsieur Yves VILLANUEVA, Madame Vanessa CHAUVEAU, Monsieur Jean-Luc COUTAN, Madame Marie-Astrid FROMET, Monsieur Pierre-Yves BAGARRE, Madame Sylvie CESSAC, Monsieur Jérôme FERRE, Monsieur Philippe GUITTER, Madame Odile VALVASON, Madame Aline LUSSAN, Madame Françoise DAVID, Monsieur Thierry MASSONNEAU, Madame Marie-Christine CHAMP, Madame Jeannine JEANBLANC, Madame Florence BLIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés :

Monsieur Teddy LELONG, Madame Françoise BLOCH.

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa CHAUVEAU

DÉLIBÉRATION N°2023/4 : Élection du vice-président du CCAS

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023/5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023/6 : Délégation de pouvoirs supplémentaires au présent et vice-présidente du CCAS

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023/7 : Fixation et adoption du prix du repas des aînés pour les accompagnants

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Vanessa CHAUVEAU



Le Président,
Yves VILLANUEVA

